

CSS NOVERGIE

Vedène

DREAL PACA

Unité territoriale de Vaucluse

26 mai 2015



Ordre du jour

- Arrêté préfectoral complémentaire du 05/08/2014
- Visites d'inspection : 05/06 et 04/11/2014

AP complémentaire du 05/08/2014

- Modifications non substantielles des conditions de traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) et des boues issues de stations d'épuration des eaux usées (STEP).
- Traitement des DASRI et des boues de STEP indifféremment sur les 4 lignes d'incinération.
- Plus grande flexibilité sur les tonnages autorisés, sans modifier la capacité globale de traitement :
 - Avant : 205 400 t de déchets non dangereux dont 6 400 t de boues et 11 000 t de DASRI.
 - Maintenant : 205 400 t de déchets non dangereux dont 17 400 t de boues et de DASRI incluant au maximum 11 000 t de DASRI.

Visite d'inspection du 05/06/2014

- **Objet de la visite : plate-forme de valorisation des mâchefers.**
- **6 fiches d'écart :**
 1. Absence d'une fiche d'information préalable en vigueur pour les mâchefers de Lunel ; **fiche établie → fiche d'écart soldée.**
 2. Registre d'entrée des mâchefers incomplet ; **registre modifié → fiche d'écart soldée.**
 3. L'exploitant n'était pas en mesure de justifier les arrêts de l'installation lorsque la vitesse du vent atteint 90 km/h ; **mode opératoire établi et report des arrêts de l'installation sur un registre → fiche d'écart soldée.**
 4. Registre de sortie des mâchefers incomplet ; **registre modifié → fiche d'écart soldée.**
 5. Chevauchement des lots périodiques de mâchefers.
→ **AP de mise en demeure du 07/10/2014.**
→ **Mâchefers se chevauchant éliminés en centre de stockage et retour à des conditions satisfaisantes de stockage sur la plate-forme → fiche d'écart soldée.**
 6. Absence d'un registre spécifique « déchets » ; **registre créé → fiche d'écart soldée.**

Visite d'inspection du 05/06/2014

- Objet de la visite : **plate-forme de valorisation des mâchefers.**
- Remarques :
 1. Améliorer la partie « nature du chantier » dans la convention de valorisation du Gravimac (= mâchefer valorisé).
 2. Indiquer à l'Inspection les bases de données utilisées par l'outil cartographique servant à vérifier si les ouvrages routiers répondent aux critères environnementaux.
 3. Déplacer la zone réservée au stockage de l'échantillon mensuel de mâchefers.

→ Ces remarques ont fait l'objet de réponses satisfaisantes.

Visite d'inspection du 04/11/2014

- Objets de la visite : **Turbo-alternateur et suites données aux précédentes visites.**
- Pas de fiche d'écart.
- Remarques :
 1. Mise à jour du plan de collecte des eaux pluviales suite aux travaux réalisés.
 2. Révision du Plan d'Opération Interne (POI) suite au retour d'expérience de l'incendie du 6 mars 2014.
 3. Transmettre à l'Inspection des documents techniques relatifs au GTA1 et un état des modifications apportées au local GTA1 et à ses équipements.

→ **Ces remarques ont fait l'objet de réponses satisfaisantes.**

Visite d'inspection du 04/11/2014

- Suites données à l'écart n°3 de la visite d'inspection du 12/04/2013 :
 - Rappel de l'écart : stockage de balles de plastiques à l'extérieur du centre de tri.
 - Écart non levé.
→ **AP de mise en demeure du 27/01/2015.**
 - Suite donnée à la mise en demeure : l'exploitant a transmis un dossier de demande de modifications des conditions d'exploiter le centre de tri le 22/05/2015 :
 - ✓ Modifications de la quantité et des conditions de stockage des déchets du centre de tri.
 - ✓ Modification des capacités journalière et annuelle autorisées.
 - ✓ Modification du périmètre ICPE.

FIN

